

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

Etaient présents : Mmes PILVIN, CANNOT, BRIERE, MARTIN, TENENBAUM.
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, DAKYO, HY, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA.

Absents excusés : Mmes BOURRIER et LE BELLEGO.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de Mmes BOURRIER et LE BELLEGO, étaient donnés à M. BUSSON et M. BARIL.

Secrétaire de séance : Laurent BARIL

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune demande de modification.

Aucune objection n'est formulée, le procès-verbal du 21 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Photos site internet : M. BUSSON demande si tous les élus ont bien été pris en photo pour le site internet

Présentation du nouveau logiciel de gestion périscolaire : Auriane LEMAISTRE présente le nouveau logiciel, le changement a été perçu comme « compliqué » pour les parents car les réservations de repas se font maintenant par leur propre moyen. Nous avons 154 élèves qui mangent à la cantine sur 159 élèves au total. L'avantage de ce logiciel est que les parents peuvent décommander les repas jusqu'à la veille 9h en cas de maladie ou autre. Le logiciel permet également de réserver la garderie (matin et soir), grâce à un scan, le temps de présence exact des enfants est noté et facturé à bon escient.

Présentation du site internet : Céline DELAMOTTE aborde le fait qu'un site communal est très important pour la communication dans une commune. Ce nouveau site a été mis en place en juillet 2021 mais il garde le même URL que l'ancien. De plus, ce projet est en collaboration avec la Communauté Urbaine. L'avantage de ce nouveau site est qu'il est plus moderne ainsi que plus attractif. Cependant, il y a quelques inconvénients. En effet, le serveur n'est pas assez puissant, il y a donc quelques bugs. Également, les communes qui ont adhéré au projet ont la même base. Par conséquent, il faut donc essayer de se démarquer des autres communes.

Point sur les remplacements :

M. BUSSON fait un point sur les remplacements :

- ✓ **L'agent de cantine est absente jusqu'au 3 janvier 2022 et est**
remplacée par une surveillante qui est aussi remplacée par une contractuelle le midi la remplace
- ✓ **L'animatrice est absente jusqu'au 18 novembre pour l'instant :**
Une contractuelle la remplace le soir et le midi
- ✓ Une contractuelle **intervient en renfort le midi :** Crise sanitaire et effectifs (de 130 à 150 cantiniers)

M. BUSSON fait un point sur les participants du conseil municipal pour le repas des aînés.

Pour la cérémonie au monument aux morts, nous limitons les invitations aux élus, combattants et médaillés car c'est dans un endroit dangereux (au bord de la route)

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- ✓ **ACTION SOCIALE – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX – MODIFICATION (Délibération N°01-11-21)**

Par délibération en date du 12/12/2019, **une aide pour Noël** a été attribuée aux agents de la commune, sous forme de chèques cadeaux ou bons d'achats, prestation sociale que le CNAS n'offre pas.

Je vous propose aujourd'hui de modifier le montant, les conditions d'attribution aux contractuels et les modalités de versement de cette prime de la manière suivante :

- Le montant du chèque cadeaux/bon d'achat passerait de **40 à 50 euros maximum, aux agents stagiaires, titulaires à temps complet ou non complet.**
- **Les agents contractuels bénéficiant d'un contrat d'au moins 6 mois** auraient également le droit à ce chèque cadeau de même montant.

Cette prestation sera remise lors de la cérémonie de fin d'année organisée pour le personnel (avant, rien n'était déterminé).

Il est précisé qu'il n'y a aucune incidence financière suite à la démission de certains agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **FONDS DE PRESERVATION ET DE SAUVETAGE DE LA RICHESSE PATRIMONIALE NORMANDE – DEMANDE DE SUBVENTION (Projet retiré)**

Les lieux culturels ne pouvant bénéficier de cette subvention, **le projet a été enlevé.**

Madame PILVIN a indiqué que la fondation du patrimoine peut permettre une collecte de don.

✓ **PROGRAMMATION 2022 – DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE - RESTAURATION DU PATRIMOINE –CLOCHER BAS-COTE ET TOURELLE ((Délibération N°02-11-21)**

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement pour l'année 2022, il est proposé à l'assemblée d'inscrire **la somme de 144 584.89 € H.T. pour poursuivre les travaux de restauration de la façade de l'église**

Je vous propose :

- d'inscrire la somme de **88 571.41 € H.T.** pour réaliser des travaux de rénovation du clocher côté nord, ouest, est et sud, de son bas-côté et de sa tourelle et la somme de **56 013.48 € H.T.** pour réaliser des travaux de rénovation du transept, de la sacristie, du retour sur cœur et partie haute et
- de solliciter **l'aide départementale** dans le cadre de la restauration du patrimoine ;

Il est expliqué que le plus important de la rénovation est ce qui se trouve en face de nous (et non côté parking).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **LOGEMENTS COMMUNAUX - FACTURATION DE LA TAXE D'ORDURES MENAGERES – ANNEE 2021 (Délibération N°03-11-21)**

Après examen de l'avis d'imposition des taxes foncières de la commune, et notamment les montants de taxe d'ordures ménagères que nous réglons pour les logements communaux attribués à des locataires, ou terrains communaux mis à disposition. Je vous propose de refacturer cette imposition à chacun de nos locataires pour un **montant total de 399 euros.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. INTERCOMMUNALITE

Vous avez tous été destinataires d'un mail datant du 26 octobre concernant le rapport définitif et les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (il est à votre disposition).

Cette commission s'est réunie le 24 septembre. Je vous demande aujourd'hui d'approuver les 7 délibérations afférentes à cette commission. En effet, les conseils municipaux membres de la Communauté Urbaine doivent se prononcer **dans un délai de 3 mois.**

Les transferts de charges correspondent à une importante problématique.

✓ **FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°2 – EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A LA DISSOLUTION DU SIGDCI – APPROBATION (Délibération N°04-11-21)**

Le CLECT a évalué les charges relatives à la dissolution du Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique (SIGDCI). **Le montant du transfert de charges pour la Ville du Havre serait de 1.566.235 € à compter du 1er janvier 2020.** Je vous demande :

- d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite à la dissolution du SIGDCI.
- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2020, les éléments suivants :
Le calcul de la charge nette du syndicat SIGDCI repose sur la moyenne des 3 derniers exercices connus de 2017 à 2019.
- de valider le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre: prélèvements à compter du 1^{er} janvier 2020 1.566.235 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°3 – ÉVALUATION COMPLÉMENTAIRE DES CHARGES DE TAXE FONCIÈRE RELATIVES AU TRANSFERT DES PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE – APPROBATION (Délibération N°05-11-21)**

Le CLECT s'est également réuni pour évaluer le transfert de charges complémentaire relatives à la **taxe foncière des parcs de stationnement. Cette charge complémentaire pour la ville du Havre serait de 114.811€ à compter du le 1er janvier 2019.** Pour rappel, les parcs et aires de stationnement se situent dans le champ des compétences obligatoires de la Communauté Urbaine.

Je vous demande :

- d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées relatif à l'évaluation complémentaire des charges de taxe foncière afférentes au transfert des parcs de stationnement ;
- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2019, les éléments suivants : l'évaluation complémentaire des charges de taxe foncière relatives au transfert des parcs de stationnement en ouvrage de se référer aux rôles de taxe foncière 2019.
- de valider le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre:

Prélèvement à compter du le 1er janvier 2019 : 114.811€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°4 – ÉVALUATION DES CHARGES RELATIVES AU TRANSFERT DU PARKING SIMONE VEIL – APPROBATION (Délibération N°06-11-21)**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a évalué les **charges relatives au transfert du parking Simone Veil au Havre.** Cette nouvelle charge pour la ville du Havre **s'élèverait à 86.122€ à compter du 1er janvier 2021.**

La construction du parking Simone VEIL s'étant achevée en 2021, il convient de réaliser au 1^{er} janvier 2021, le transfert de cet équipement de la Ville du Havre vers la Communauté Urbaine.

Je vous demande :

- d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite à l'achèvement de la construction du parc de stationnement en ouvrage Simone VEIL au Havre ;
- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2021, les éléments suivants :
Sur la base du coût complet de l'équipement, de l'emprunt souscrit et de l'excédent d'exploitation, le montant du transfert de charges du parking Simone VEIL est valorisé à 86.122 € ;
- de valider le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre:

Prélèvement à compter du 1er janvier 2021 : 86.122€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°5 –REVERSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT VIGOR D'YMONVILLE D'UN TRANSFERT DE CHARGES LIÉ A UNE VOIRIE TRANSFEREE – APPROBATION (Délibération N°07-11-21)**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a évalué le **reversement à la commune de Saint Vigor d'Ymonville d'un transfert de charges lié à une voirie restituée. La somme de 2.288€ serait donc réintégrée dans les attributions de compensation de la commune de Saint Vigor d'Ymonville à compter du 1er janvier 2019.**

Je vous demande :

- d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite à la restitution de voiries sur la commune de Saint Vigor d'Ymonville ;
- de valider le montant de restitution du transfert de charges suivant pour la commune de Saint Vigor d'Ymonville ; reversement à compter du 1er janvier 2019 : 2.288€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°6 –AJUSTEMENT DU TRANSFERT DE CHARGES DE LA VOIRIE DE LA VILLE DU HAVRE – APPROBATION (Délibération N°08-11-21)**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a évalué **l'ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre. Il s'agirait de procéder au reversement de la somme de 185.820€ à compter du 1er janvier 2019.**

Je vous demande :

- d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite l'ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre ;
- de retenir, à compter du 1er janvier 2019, les éléments suivants :

- Sur la base des 3 derniers exercices titrés, la moyenne des recettes à réintégrer est de 185.820€
- de valider le montant de restitution de charges transférées suivant pour la Commune du Havre ;
reversement à compter du 1er janvier 2019 : 185.820€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES – RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°7 – REFORME DE LA TAXE D'HABITATION – APPROBATION (Délibération N°09-11-21)**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a évalué **l'ajustement du transfert de charges du fait de la réforme de la taxe d'habitation.**

Il s'agit de valider à **compter du 1^{er} janvier 2021** les ajustements pour les communes de **l'ex EPCI de Criquetot l'Esneval ;**

Je vous demande :

- d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges procédant à l'ajustement du transfert de charges du fait de la réforme de la taxe d'habitation ;
- d'ajuster les Attributions de Compensation versées par la CU pour assurer la neutralité de la réforme de la Taxe d'Habitation
- de valider, à compter du 1^{er} janvier 2021 les ajustements pour les communes concernées

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES – RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°8 – ÉVALUATION DES CHARGES RELATIVES A L'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS A DOMICILE – APPROBATION (Délibération N°10-11-21)**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a évalué les **charges relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile au Havre.** Cette nouvelle charge pour la ville du Havre **s'élèverait à 239.616 € à compter du 1er janvier 2021.**

Je vous demande :

- d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées portant sur le nouveau transfert de charges afférent relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile au Havre ;
- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2021, les éléments suivants : Conformément aux dispositions légales, les travaux de la CLECT se fondent sur la moyenne des derniers comptes administratifs pour évaluer les dépenses et recettes de fonctionnement et calculer le transfert de charges.
- de valider le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre : Prélèvement à compter du 1er janvier 2021 : 239.616€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. TRAVAUX DES COMMISSIONS

① La commission « **Urbanisme** » ;

M. Laurent BARIL, vice-président, explique que :

2 aménageurs ont retenu l'attention pour la session de la parcelle du carreau de 6 000m², les projets sont en cours d'étude sur un scénario à 9 lots, en conformité avec l'OAP régissant la parcelle (Orientation d'Aménagement et de Programmation)

Cette parcelle a été obtenue grâce à un remembrement.

Il est expliqué qu'il y a plusieurs choix possibles concernant cette parcelle :

- Aménagement opéré par la commune mais qui reste complexe car il faut commercialiser les lots. Il y a beaucoup de risques pour cette option
- Vendre le lot complet. Il faut préciser qu'on a nos demandes/besoins. Il faut donc analyser l'aspect financier et qualitatif des différents projets afin de retenir l'offre la "mieux disante".

Le projet est d'opter pour la solution n°2. Laurent HY est le « porte-parole » concernant les voisins de cette parcelle.

Cependant, Mme. Laurence MARTIN indique qu'il y a trop de circulation au carreau en plus de la dangerosité pour les vélos.

M. Laurent BARIL indique la nécessité d'un débat. Mais il faut faire attention, car le PLUi est en cours. Il est possible que cette zone devienne une zone agricole. M. Patrick BUSSON indique que c'est le seul terrain communal qui appartient à la commune. Il rassure qu'en cas de vente il y aura un aménagement bien délimité et des prérequis obligatoires pour les aménageurs. Nous voulons un projet bien cadré, de qualité et en conformité avec l'OAP Il y aurait peut-être une mise en place d'un ralentisseur en plus devant le chemin du four à pain.

② La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ;

Mme Roselyne PILVIN vice-présidente, indique la mise en place d'une nouvelle association dans notre commune « SLB-Association du Patrimoine », elle en est présidente. Le but étant la préservation du patrimoine de notre commune.

Mme PILVIN indique qu'il est prévu la plantation d'un sapin au "Jardin des castors" dans le cadre d'une animation pour le TELETHON.

③ La commission « **Voirie et Espaces verts** » ;

M. Patrick BUSSON remercie M. Xavier LE COMTE, vice-président et M. HY ainsi que Tony Goude et Simon Catelain pour leurs aides suite à la tempête qui a frappé notre commune.

M. BUSSON remercie également M. et MME MARTIN d'avoir sauvé le plus vieil arbre du bois de la commune, le chemin est de nouveau accessible dans le bois.

M. Laurent HY a fait part de l'arbre, côte des châtaigniers, il demande s'il faut l'abattre ou non ; une demande de chiffrage a donc été demandée.

④ La commission « **A.I.C.O.** » ;

Mme Claudine CANNOT, vice-présidente, fait un rappel concernant le compte rendu de la réunion AICO. Elle souligne que le Courrier Cauchois était présent pour la cérémonie du 11 novembre et qu'il y avait 4 personnes présentes pour la remise des médailles du travail.

Le panneau Lumiplan est en attente des 3 semaines de séchage et de la mise en secteur par l'entreprise Danjou. Madame Claudine CANNOT rappelle que le téléthon est géré par madame Bordeaux et madame Martin ; il y a eu une proposition de dons pour la tombola mais pas de réponse des associations...

Le liaison de cette année sera distribué vers le 15/01. Il sera cependant moins épais que les autres années. Il contiendra une rétrospective de 2021.

Madame CANNOT revient sur le succès des puces couturières 2021 a attiré plus de 620 personnes.

Enfin, elle indique la réalisation du dernier agenda pour cette année.

La vitrine de Noël exposée en salle du conseil municipal est en cours de préparation.

⑤ La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » ;

M. BREHIER Pierre, vice-président, explique qu'il n'y a pas de changement sur les services de cantine ; le premier service semble « surbooké » avec quelques problèmes de discipline.

⑥ La commission « **Seniors** » ;

M. BREHIER Pierre, vice-président

M. Patrick BUSSON rappelle que les actions du CLIC sont en œuvre (même si certaines personnes n'en sont pas encore satisfaites).

Le 9 novembre a eu lieu une conférence théorique sur les premiers gestes de secours (8 personnes étaient présentes). 2 ateliers pratiques sont prévus (même si les personnes n'ont pas assisté à la théorique). Cela concerne les gestes pour les évanouissements, les arrêts cardiaques etc.

M. Pierre BREHIER indique qu'il essaie de démarrer une dynamique d'activités mais que ceci n'est pas facile. Il faut donc continuer d'informer.

⑦ La commission « **Finances et administration générale** » ;

Madame PILVIN se renseigne pour les sapins de Noël pour la commune. Elle indique que les décorations de Noël sont programmées.

Madame PILVIN précise que la balançoire qui avait été volée est toujours en attente.

De plus, deux balades guidées sont prévues en 2022 : 26 février et le 19 mars.

4. QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé des nouvelles pour l'éclairage ainsi que pour la vitrine de Noël pour la mairie.

Le Maire et le Conseil Municipal ont retenu les dates suivantes :

Le 17 décembre 2021 : vœux du personnel

Le 11 janvier 2022 : vœux aux personnalités

Rappel :

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

PROCHAINE REUNION :

Conseil Municipal :

Mardi 14 décembre 2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46.